

## TERRITOIRE

### Le Poitou-Charentes au regard du développement durable

Pour définir le concept du développement durable on se réfère souvent à la phrase du rapport Brundtland "Un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". En France, les finalités du développement durable sont définies dans le code de l'environnement, il s'agit de :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces principes sont applicables très concrètement par chaque citoyen dans la vie de tous les jours, mais aussi à l'échelle d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, ou encore d'une organisation socioprofessionnelle ou associative, par le biais par exemple, de plans territoriaux d'actions appelés Agenda 21.

Le développement durable est un objet et un projet politique qui repose sur quatre dimensions : le développement humain et la cohésion sociale, l'économie, l'écologie et la gouvernance, tous les quatre en interrelation. Sa mise en œuvre implique de croiser ces différentes dimensions pour analyser, comprendre et faire des choix d'action. En cela, le recours à des indicateurs contribue à la prise de décisions collectives et à la qualité de l'action.

Principaux objectifs nationaux et régionaux fixés en matière de développement durable.

#### • Développement humain et cohésion sociale

- Réduire d'un tiers la pauvreté en France.
- Avoir un taux d'emploi des individus en âge de travailler de 70 %.

#### • Économie, production et consommation

- Élever la part de recherche et développement (R&D) à 3 % en 2020 dans le poids de la dépense intérieure dans le PIB.
- Rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie d'ici 2020.
- Rénover 500 000 logements par an d'ici 2017, et diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020.
- Recycler, d'ici 2015, 45 % des déchets ménagers et assimilés.

#### • Gouvernance

- Réaliser 1 000 Agendas 21 locaux et aboutir à au moins 250 Agendas 21 locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national.

#### • Écologie

- Réduction, au niveau régional, des consommations d'énergie de 20 % à l'horizon 2020 et de 38 % à l'horizon 2050, tout secteur confondu.
- Réduction, au niveau régional, de 20 % de la consommation énergétique dans les exploitations agricoles.
- Tripler, a minima, la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020, soit un objectif plancher de 26 % et une ambition de 30 %.
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de 20 % (objectif européen et national) à 30 % d'ici à 2020 et de 75 % (facteur 4) à 80 % d'ici à 2050.
- Maîtrise de l'étalement urbain : porter un objectif équilibré entre les nouveaux logements en «intensification» et en «extension».
- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique.
- D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux.
- D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCoT intégrant un volet littoral.

Sources :

SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) du Poitou-Charentes (schéma approuvé le 17 juin 2013)

Conférence environnementale 2013

Plan de rénovation énergétique de l'habitat 2013

Grenelle de l'environnement et Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-

2013

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET COHÉSION SOCIALE

*Afin de caractériser le développement humain et la cohésion sociale en Poitou-Charentes, dix indicateurs ont été mobilisés.*

*Avec une fécondité moyenne, la population régionale croît essentiellement sous l'effet des migrations. L'espérance de vie y est satisfaisante et la population vieillit. Ceci a pour conséquence de placer la région parmi celles dont le taux de dépendance économique est le plus défavorable.*

*Si l'accès à l'emploi a globalement progressé en 10 années pour l'ensemble de la population en âge de travailler, les jeunes et les seniors rencontrent de sérieuses difficultés pour s'insérer dans la société ou finir leur vie professionnelle.*

*Le développement des formes particulières d'emploi comme les CDD nuit à la qualité de l'emploi et aux niveaux de revenus. Le niveau de vie médian n'est pas très élevé en Poitou-Charentes et les professions les mieux rémunérées moins nombreuses qu'ailleurs. Les disparités de revenu y sont aussi plus faibles, comme l'intensité de la pauvreté.*

*Enfin, plus d'éloignement aux équipements peut nuire au bien-être des habitants de certains territoires.*

*Avec une fécondité moyenne, la population croît essentiellement sous l'effet des migrations*

La population picto-charentaise croît au rythme national, essentiellement sous l'effet de migrations favorables. En 2011, l'indicateur conjoncturel de fécondité picto-charentais révèle qu'une picto-charentaise peut espérer avoir «1,9 enfant» en moyenne durant sa vie. C'est en dessous du taux dit de renouvellement de la population (2,1 enfants pour 1 femme). Avec près de 0,1 point d'écart avec la métropole, les picto-charentaises ont moins d'enfants qu'en moyenne métropolitaine. Le Poitou-Charentes est ainsi situé dans le dernier tiers des régions. Spécificité régionale, le Poitou-Charentes se caractérise par la plus forte proportion de naissances hors mariage de l'hexagone, près de deux naissances sur trois sont concernées.

*Une espérance de vie satisfaisante et une population qui vieillit*

Un autre signal de la santé démographique d'une population est son espérance de vie. Les hommes picto-charentais nés en 2011 peuvent espérer vivre 78,2 ans et les femmes jusqu'à 85,2 ans. Ceci place le Poitou-Charentes en bonne place dans la

Indicateurs retenus

Pilier	Titre de la fiche référence	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart à la moyenne métropolitaine	Régions extrêmes	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Développement humain et cohésion sociale	Taux de fécondité	Indicateur conjoncturel de fécondité	2011	190 enfants pour 100 femmes (-9)	Nord - Pas-de-Calais : 211 Lorraine : 178	15	36
	Espérance de vie	Espérance de vie à la naissance des femmes (en années)	2011	85,2 ans (+0,4 an)	Rhône-Alpes : 85,7 ans Nord - Pas-de-Calais : 82,8 ans	7	83
	Taux de dépendance économique des personnes âgées	Taux de dépendance économique des personnes âgées	2010	33,3 % (+7 points)	Île-de-France : 18,9 % Limousin : 37,2 %	21	22

Note de lecture :

- Rang : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée
  - Score régional : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).
- Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET COHÉSION SOCIALE

hiérarchie des régions. L'espérance de vie tient à de nombreux facteurs : accès aux soins, conditions et durée de travail, modes de vie (consommation d'alcool et de tabac) et facteurs génétiques. L'écart entre les femmes et les hommes a tendance à se réduire sous l'effet du rapprochement des modes de vie. Depuis 2000, les picto-charentais ont gagné 2,2 années d'espérance de vie et les picto-charentaises 1,8 année. La région figure parmi les régions les plus âgées de métropole, d'où un taux de mortalité significativement plus élevé qu'en moyenne nationale.

La structure par âge d'une population a une incidence directe sur l'effort économique potentiel à fournir par la génération en âge de travailler. En 2010, le poids des 65 ans et plus ramené à celui des individus de 15 à 64 ans s'est établi à 33,3 %, plaçant ainsi le Poitou-Charentes parmi les régions où le taux de dépendance économique des personnes âgées est le plus important. Concrètement, à un individu âgé, potentiellement en retraite, correspondent trois individus en âge de travailler. D'ici à 2040, si les tendances actuelles se prolongent (maintien de la fécondité, gain d'espérance de vie similaire au niveau métropolitain, prolongation des migrations résidentielles), ce taux passerait alors à 56,9 %.

**Un accès à l'emploi en progrès global mais plus de difficultés pour les jeunes et les seniors**

Au-delà de sa vitalité démographique, le bien-être d'une population dépend de l'insertion des individus dans la société et notamment dans l'activité professionnelle. Mais les périodes d'emploi, de chômage voire d'inactivité sont dorénavant le lot de nombreux individus. En Poitou-Charentes en 2010, 18,1 % de jeunes de 18 à 25 ans sont à la fois sortis du système scolaire et sans emploi. Parmi ces jeunes considérés comme «non-insérés», près d'un quart, les plus en difficulté, ont abandonné la recherche d'emploi.

Globalement, entre 1999 et 2009, le taux d'emploi des 15-64 ans a progressé de quatre points en Poitou-Charentes et s'est établi à 63,5 %.

Les «15-24 ans» accèdent un peu moins à l'emploi que les «55-64 ans», 35,3 % et 35,9 % respectivement. Comme toutes les autres régions françaises, la région se situe sous l'objectif de 70 % fixé par Lisbonne à l'horizon 2010.

**Une qualité de l'emploi mise à mal**

Périodes de chômage et périodes d'emploi font dorénavant partie de la vie de chacun.

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage régional s'est établi à 10,2 %, soit à un niveau plus faible qu'en métropole. Cependant, même si avoir un emploi est crucial, notamment pour obtenir des revenus, l'aspect qualitatif de l'emploi n'est pas à négliger. En métropole, le sous-emploi, qui englobe le temps partiel subi, c'est-à-dire un temps de travail involontairement inférieur au temps de travail souhaité, concerne 1,3 million de personnes en 2011. Plus difficilement quantifiable au niveau régional, le sous-emploi peut être estimé. Ainsi, en région, près d'un emploi sur dix (salarié ou non-salarié) est en contrat à durée déterminée (CDD). Ces contrats, plus précaires que les CDI, sont également plus concernés par le temps partiel : 41 % contre 16 % en Poitou-Charentes pour les emplois salariés. Quant aux 9 500 personnes se déclarant placées en agence d'intérim en 2010, 24 % occupent des emplois à temps partiel. Enfin, ce sont les femmes qui sont potentiellement les plus assujetties au sous-emploi puisqu'elles occupent près de 8 emplois à temps partiel sur 10.

Indicateurs retenus

Pilier	Titre de la fiche référence	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart à la moyenne métropolitaine	Régions extrêmes	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Développement humain et cohésion sociale	Part des jeunes hors emploi et hors formation	Part des jeunes (18 - 25 ans) non insérés	2010	18,1 % (+0,9 point)	Île-de-France : 13,9 % Nord - Pas-de-Calais : 23,4 %	12	56
	Taux d'emploi	Taux d'emploi global	2010	63,5 % (-0,2 point)	Île-de-France : 67,0 % Nord - Pas-de-Calais : 57,4 %	13	64
	Taux de chômage et taux de sous-emploi	Taux de chômage localisés au 2 <sup>e</sup> trimestre	2013	10,2 % (-0,3 point)	Île-de-France : 9,1 % Languedoc-Roussillon : 14,8 %	12	81

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET COHÉSION SOCIALE

**Des revenus médians plus faibles et moins de disparités et de pauvreté**

L'activité professionnelle fournit à chaque individu des revenus, complétés éventuellement par des prestations sociales et d'autres revenus (patrimoine, ...) et diminués de prélèvements obligatoires. En dépit de la redistribution, des différences de revenus disponibles demeurent entre les plus aisés et les plus modestes. En Poitou-Charentes, les 10 % de la population qui disposent des revenus les plus élevés perçoivent des revenus plus de trois fois supérieurs aux 10 % les plus modestes. À la lumière de cet indicateur, la région se hisse dans la première moitié des régions présentant le moins de disparités. Toutefois, le niveau de vie médian y est relativement faible. La moitié de la population résidant en Poitou-Charentes gagne moins de 18 500 euros par unité de consommation, contre 20 200 euros en région Alsace, en première place des régions de province sous l'effet du travail frontalier en Suisse et en

Allemagne. La répartition des différentes catégories socioprofessionnelles joue un rôle important dans le revenu médian régional. Sa faiblesse en Poitou-Charentes vient entre autres de la sous-représentation de professions fortement qualifiées et mieux rémunérées, comme les cadres.

Le faible niveau de vie médian en région n'est pas synonyme de forte pauvreté monétaire des ménages puisque le taux de pauvreté picto-charentais est sensiblement identique à la moyenne des régions de province. En 2010, 14,3 % de la population régionale se situe sous le seuil de pauvreté, ayant donc un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois et par unité de consommation. Les personnes isolées et les familles monoparentales sont les premières concernées. Néanmoins, la pauvreté «extrême» est moins présente en Poitou-Charentes puisque l'intensité de pauvreté régionale, indicateur d'éloignement de la population pauvre au seuil de pauvreté, est de 18,3 %, soit un point de moins qu'en métropole. La pauvreté s'observe dans les villes comme dans les campagnes : 14,6 % de

pauvreté dans les communes urbaines et 13,9 % dans les communes rurales.

La dépense en énergie (chauffage, électricité, ...) dans les habitations peut grandement peser sur le revenu des ménages et ainsi catalyser davantage la précarité. Du fait de l'absence de grandes métropoles en région à l'habitat concentré, l'habitat individuel est très développé. De plus, malgré une amélioration de la performance énergétique apparente des logements ces dernières années, on assiste à l'émergence d'une consommation davantage énergivore (besoins nouveaux avec l'informatique ou la climatisation, surface des logements qui augmente, ...) potentiellement synonyme de précarité énergétique des ménages.

Les usages énergétiques du secteur tertiaire (chauffage, eau chaude, cuisson...) sont proches de ceux du résidentiel. Avec 36% de la consommation régionale d'énergie finale, le poids relatif des secteurs résidentiel et tertiaire dans la consommation totale est inférieur au niveau national (42 %).

Indicateurs retenus

Pilier	Titre de la fiche référence	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart à la moyenne métropolitaine	Régions extrêmes	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Développement humain et cohésion sociale	Distribution des revenus	Rapport interdécile (D9/D1) du niveau de vie	2010	3,2 (-0,3)	Pays de la Loire : 3,0 Île-de-France : 4,3	8	85
	Pauvreté monétaire	Niveau de vie médian	2010	18 460 €/UC (-810 €)	Île-de-France : 21 700 €/UC Nord - Pas-de-Calais : 17 350 €/UC	16	26
		Taux de pauvreté à 60 %	2010	14,3 % (+0,1 point)	Pays de la Loire : 11,6 % Nord - Pas-de-Calais : 19,5 %	12	66
		Intensité de la pauvreté	2010	18,3 % (-1 point)	Pays de la Loire : 16,7 % Languedoc-Roussillon : 21,5 %	9	68
	Consommation d'énergie	Poids régional de la consommation d'énergie finale par le secteur Résidentiel tertiaire	2009	36 % (-6 points)	nc	nc	nc

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée  
 - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).  
 Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET COHÉSION SOCIALE

**Des habitants plus éloignés des équipements**

Afin de répondre au mieux à leurs besoins immédiats, les résidents doivent pouvoir accéder rapidement aux différents services et types de commerces. Qu'il s'agisse d'équipements de la gamme de proximité (boulangeries, boucheries par exemple), de la gamme intermédiaire (supermarchés, collèges,...) ou de la gamme supérieure (lycées, urgences médicales, ...), la région présente en 2011 une moins grande accessibilité aux équipements qu'en moyenne nationale. Les picto-charentais mettent donc plus de

temps pour accéder à ces équipements. Près de 6 % de la population réside à plus de 15 minutes des équipements de la gamme intermédiaire ou à plus de 30 minutes des équipements de la gamme supérieure. Les personnes âgées qui vivent plus fréquemment que les autres dans des territoires ruraux sont les plus défavorisées vis-à-vis de la proximité des équipements. Les régions à forte densité urbaine présentent des taux de couverture, pour les trois gammes, supérieurs aux régions plus rurales. Ceci explique en partie le bon classement de l'Île-de-France, du Nord - Pas-de-Calais ou de l'Alsace et

le classement plus modeste des régions Limousin ou Champagne-Ardenne au regard de ces indicateurs. Les bassins de vie picto-charentais présentent, pour certains d'entre eux, un taux d'équipement faible et font partie des moins bien équipés de France.

Indicateurs retenus

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes Score Régional	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Développement humain et cohésion sociale	Accessibilité aux services	Part de la population à plus de 15 minutes des équipements de la gamme intermédiaire	2011	5,8 % (+1,9 points)	Île-de-France : 0,2 Champagne-Ardenne : 11,3	14	49
		Part de la population à plus de 30 minutes des équipements de la gamme supérieure	2011	5,9 % (+1,9 points)	Île-de-France : 0 Limousin : 12,1	14	51

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

**ÉCONOMIE : PRODUCTION ET CONSOMMATION**

*Sept indicateurs ont été retenus pour caractériser la région Poitou-Charentes au sein du pilier économie, production et consommation.*

*Les niveaux du PIB par habitant, du taux de création d'entreprises et des efforts consacrés à la recherche et développement signalent une vitalité économique régionale moyenne et donc à conforter. En matière d'ouverture à l'international, les entreprises régionales ont une dépendance relativement faible à des sièges extérieurs, ce qui peut-être analysé simultanément comme une force ou une faiblesse. Dans le tissu d'entreprises, l'ancrage historique de l'économie sociale et solidaire est confirmé.*

*Du fait de la périurbanisation, les déplacements domicile-travail tendent à s'allonger, dans un contexte de forte dépendance des actifs à l'automobile, particulièrement en Poitou-Charentes.*

*Un PIB par habitant moyen qui ne présage que partiellement du bien-être*

Généralement considéré comme l'indicateur incontournable de la performance économique, le produit intérieur brut a été pendant de nombreuses années un indicateur dominant. En effet, un PIB par habitant élevé est une condition favorable à un revenu disponible par habitant élevé et à un niveau de vie important. En 2011, le PIB par habitant en Poitou-Charentes est proche de 24 400 €. Ceci place la région en 15<sup>e</sup> place des régions françaises. L'évolution du PIB par habitant dépend conjointement des évolutions économiques et démographiques.

Il est nécessaire de relativiser l'importance de cet indicateur. S'intéresser au revenu disponible brut plutôt qu'au PIB est préconisé par la commission Stiglitz, ce qui permet de mettre davantage l'accent sur la consommation des ménages plutôt que sur la production économique globale. La hiérarchie des régions peut être modifiée en fonction du classement selon le PIB par habitant ou le revenu disponible brut par habitant. Certaines régions bénéficient davantage de transferts et de la redistribution spatiale des revenus.

Lier uniquement le bien-être d'une population au simple niveau de la croissance économique de son territoire

est réducteur. Le PIB par habitant et le niveau de bien-être de ces derniers ne sont pas ou plus aussi corrélés. Cet indicateur ne rend compte qu'indirectement, à travers les dépenses qui y sont consacrées, des aspects non matériels du bien-être comme les niveaux d'éducation ou de santé dont bénéficient les individus. Par exemple, le partage entre le temps de travail et le temps de loisirs, qui impacte directement le bien-être des individus, n'est pas directement pris en compte dans le calcul du PIB. Notamment, le temps passé dans les transports pour se rendre sur le lieu de travail peut avoir une influence non négligeable sur le ressenti de l'individu.

*Des déplacements domicile-travail qui croissent sous l'effet de la périurbanisation, mais restent inférieurs à la moyenne nationale*

L'éloignement des individus de leur lieu de travail a des effets négatifs sur leur bien-être, à cause du temps passé, voire perdu, dans les navettes domicile-travail. Cela génère également des externalités négatives, comme les émissions polluantes, qui nuisent à la collectivité. Le Poitou-Charentes compte 709 000 actifs ayant un emploi. L'essentiel travaillent en région et 30 500 picto-charentais franchissent quotidiennement les frontières régionales. Un tiers de ces navetteurs extrarégionaux se rendent dans les Pays de la Loire et 15 % en

**Indicateurs retenus**

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain Rang du Poitou-Charentes	Régions extrêmes Score Régional	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Économie, Production et consommation	PIB par habitant	PIB par habitant (en euros courants)	2011	24 400 € (- 6 600 €)	Île-de-France : 51 100 € Limousin : 23 200 €	15	4
	Temps de déplacement domicile-travail	Temps d'accès médian au lieu de travail pour les navetteurs	2009	20 minutes (-5 minutes)	Basse-Normandie : 17 mn Île-de-France : 33 mn	5	81
	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	Masse de déchets ménagers et assimilés par habitant (en kg/hab/an)	2011	575 kg/hab/an (+30 kg/hab/an)	nc	nc	nc

**Note de lecture :**

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
  - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).
- Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

**ÉCONOMIE : PRODUCTION ET CONSOMMATION**

Île-de-France. Parmi les 678 000 qui travaillent dans la région, 421 000 quittent chaque jour leur commune de résidence. La moitié d'entre eux se situent ainsi à moins de 12,8 km de leur lieu de travail en 2009. En l'espace de dix années, les distances domicile-travail se sont allongées en France. La périurbanisation, traduisant le besoin ou la nécessité des ménages de résider dans les communes périphériques, s'est intensifiée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 1999, les navetteurs picto-charentais se sont éloignés un peu plus de leur lieu de travail : la distance médiane a augmenté de 1,1 km. En 2009, la moitié des navetteurs met au moins 20 minutes pour aller travailler, soit un temps médian d'une minute de plus qu'en 1999. En Poitou-Charentes, cela représente 5 minutes de moins que dans les autres régions. En province, quelle que soit la région, ces déplacements sont réalisés très majoritairement (76,8 %) en automobile. Avec 81,2 % des déplacements domicile-travail effectués en voiture, les actifs de Poitou-Charentes sont les plus dépendants de l'automobile.

Autre effet dû à la périurbanisation mais aussi au caractère rural historique

de la région, le Poitou-Charentes se caractérise par un habitat individuel plus développé qu'en moyenne (80 % en région contre 57 % en métropole). Ceci a pour conséquence des apports plus élevés de déchets en déchetterie (notamment déchets verts), mais une production d'ordures ménagères résiduelles plus modérée qu'à l'échelle nationale, signe d'un geste de tri plus répandu en Poitou-Charentes.

***D'avantage d'économie sociale et solidaire en Poitou-Charentes***

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un type d'économie qui se caractérise par les critères suivants : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative et mixité des financements. Certains de ces critères sont considérés comme une condition à un développement durable. Concrètement, l'ESS est constituée de fondations, de mutuelles, d'associations et d'entreprises coopératives et possède une structure très hétérogène : certains établissements sont de petites associations autonomes alors que d'autres font partie de grands groupes. Fin 2010, on dénombre près de 7 000 établissements employeurs de l'ESS

(dont près de 8 sur 10 en association). La région se positionne ainsi dans le premier tiers des régions au regard de cet indicateur et seconde région derrière la Bretagne par sa concentration d'emplois dans ce type d'économie, avec 13,1 % des emplois régionaux. Autre caractéristique régionale, les coopératives sont plus fortement représentées qu'au niveau national, avec 16,5 % des établissements de l'ESS contre 11,9 % en moyenne nationale. Quel que soit le type de coopérative, la région est plus dotée que la moyenne et, comme en métropole, les coopératives de crédit sont majoritaires. Quant aux effectifs salariés, on remarque une nette surreprésentation des mutuelles en Poitou-Charentes. En effet, du fait de leur taille, alors qu'elles ne pèsent que 3,4 % dans l'ensemble des établissements employeurs régionaux (237 établissements), leurs effectifs représentent 12,3 % des effectifs de l'ESS, soit plus du double de leur poids métropolitain. Dans son ensemble, cette économie sociale et solidaire emploie près de 72 350 salariés. L'ESS en région présente un ancrage historique dans les Deux-Sèvres, dans les domaines des mutuelles et assurances et des coopératives agricoles.

**Indicateur retenu**

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes Score Régional	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Économie, Production et Consommation	Économie sociale et solidaire	Part des établissements de l'ESS dans l'ensemble des établissements régionaux (en %)	2010	10,6 % (+1,1 point)	Pays de la Loire : 12,6 % Île-de-France : 7,2 %	8	63

**Note de lecture :**

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

***Une vitalité économique moyenne à consolider***

Un bien-être durable repose entre autres sur la création, la prospérité et la pérennité économique des entreprises locales dans les territoires. Le déclin économique d'un territoire et le recul de son emploi entraveront sa vitalité démographique et le développement du bien-être des individus. En Poitou-

Charentes, 12 100 entreprises ont été créées en 2012, dont plus de la moitié en auto-entrepreneuriat. Ramené au stock d'entreprises de l'année, le taux de création régional moyen est de 14,2 %, ce qui positionne la région dans le dernier tiers des régions de métropole, entre les Pays de la Loire et la Champagne-Ardenne. Le taux de création est élevé dans les services aux entreprises (18 %), ce qui est essentiel pour le rattrapage

de l'économie picto-charentaise dans ce domaine. L'arrivée en 2008 du statut des auto-entrepreneurs a eu pour conséquence une forte hausse des créations d'entreprises en 2009, hausse qui s'est essouffée ensuite.

Si la création d'entreprises est importante, la pérennisation l'est tout autant. À ce titre, la région est relativement bien positionnée puisque, pour 100 entreprises créées au premier

**ÉCONOMIE : PRODUCTION ET CONSOMMATION**

semestre 2006, 70 sont toujours en activité en 2009, contre 66 en France. Ce bon positionnement est encore accentué dans les secteurs de la construction ou de l'action sociale où, sur 100 entreprises créées en 2006, 80 sont toujours viables après trois ans d'activité. Toutefois, la crise économique actuelle a vraisemblablement affecté ces bonnes performances.

La région est relativement en retrait dans le secteur de la recherche et développement. En Poitou-Charentes, la part du PIB consacrée aux dépenses de R&D est de seulement 0,9 %, alors que cet effort est considéré comme un facteur important de croissance de l'activité et de l'emploi à moyen terme. La sous-représentation du secteur des services aux entreprises en Poitou-

Charentes est une cause de ce retard. Dans la stratégie de Lisbonne, un objectif de 3 % avait été fixé pour 2010. En Poitou-Charentes, la R&D est plus fortement assurée par le secteur public (44 % contre 35 % au niveau national).

**Une dépendance relativement faible des entreprises régionales à des sièges extérieurs**

Si certaines entreprises sont implantées dans une seule région, d'autres appartiennent à des groupes plus complexes. La dépendance financière des entreprises de la région peut être analysée comme un avantage, en agissant comme un levier pour l'intégration de la région dans une économie mondialisée. Elle peut, au

contraire, être considérée comme une faiblesse, en entraînant entre autres une perte d'autonomie des entreprises régionales. Ces dernières sont relativement autonomes. Ainsi, en 2010, seulement 38 % de leurs effectifs dépendent d'autres régions. Il s'agit pour la plupart de sièges implantés en Île-de-France. Le Poitou-Charentes est ainsi dans le trio de tête des régions les moins dépendantes. Symétriquement, les entreprises régionales contrôlent plus de 3 100 établissements situés en dehors du territoire picto-charentais. Cela correspond à 38 400 salariés et donc à un taux de contrôle de 15,2 %. Comparé aux autres régions métropolitaines, le Poitou-Charentes est la 5<sup>e</sup> région qui contrôle le plus d'effectifs hors région, de par l'implantation de sièges d'assurances et de mutuelles en région.

**Indicateurs retenus**

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang* du Poitou-Charentes	Score Régional
Économie, Production et Consommation	Taux de création et de survie des entreprises	Taux de création des entreprises (en %)	2012	14,2 % (-1,1)	Languedoc-Roussillon : 17,1 % Auvergne : 12,4 %	15	38
	Recherche et développement	Part de la R&D dans le PIB régional (en %)	2010	0,9 % (-1,3 points)	Midi-Pyrénées : 5 % Champagne-Ardenne : 0,7 %	20	4
	Ouverture à l'international	Taux de dépendance régional (en %)	2010	37,9 % (-4,7)	Île-de-France : 23,2 % Haute-Normandie : 52,4 %	2	50

**Note de lecture :**

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

## ÉCOLOGIE

*Pour aller vers un développement durable, il faut viser une meilleure qualité environnementale. Il s'agit donc de préserver les ressources et richesses naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant les impacts environnementaux. Les quatre indicateurs retenus pour le thème de l'écologie et de la qualité environnementale positionnent le Poitou-Charentes de manière contrastée :*

*- plutôt bien placée sur l'évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs, sauf pour les espèces spécifiques aux milieux agricoles,*

*- en position intermédiaire pour l'artificialisation des sols et son évolution ainsi que pour les émissions de gaz à effet de serre,*

*- en mauvaise position pour la qualité des eaux.*

### *L'écologie, une diversité de ressources*

L'écologie comprend les ressources naturelles et énergétiques, le climat et la diversité biologique.

Les ressources naturelles et énergétiques intègrent l'eau, l'air, les espaces, les terres agricoles, les forêts, les réserves halieutiques, les minerais, etc. Le climat détermine une partie des modes de production des biens nécessaires à la survie des espèces dont l'espèce humaine. La biodiversité se compose de la diversité des espèces, du patrimoine génétique de chaque individu, et de tous les milieux terrestres et aquatiques. Cette diversité apporte, aux systèmes naturels (qui intègrent l'homme), la stabilité. Elle favorise leur capacité à produire ainsi que leur capacité à résister et à s'adapter aux pressions extérieures d'origine humaine ou non.

Parmi les 25 indicateurs retenus au niveau régional, quatre ont été choisis en Poitou-Charentes pour éclairer la qualité écologique du territoire :

- l'artificialisation du sol,
- les émissions agrégées des six gaz à effet de serre,
- l'abondance des populations d'oiseaux communs,
- le bon état des masses d'eau.

Les quatre indicateurs retenus ne reflètent que partiellement la qualité environnementale sur le territoire et les initiatives des différents acteurs pour une meilleure prise en compte

des conséquences environnementales des activités humaines. D'autres indicateurs auraient pu être retenus. Il faut toutefois noter que certains indicateurs ne le sont pas en raison du manque de données fiables.

Par ailleurs, trois autres indicateurs retenus dans les thèmes «développement humain et cohésion sociale» et «économie» auraient pu être retenus de par leur impact sur les ressources naturelles et sur l'environnement : la consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés et le temps de déplacement domicile-travail.

### *Une faible artificialisation, mais qui progresse plus vite qu'en moyenne nationale*

La région Poitou-Charentes se caractérise par l'importance de ses surfaces et activités agricoles, qui recouvrent près de 80 % du territoire contre 59 % pour la France (source Corine Land Cover). Elle est la 4<sup>e</sup> région la plus agricole après la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Les espaces naturels représentent 15,9 % du territoire.

L'objectif d'aménagement durable d'un territoire est de limiter l'artificialisation des sols. D'après la source Corine Land Cover, les surfaces artificialisées (habitat, activités non agricoles, infrastructures) couvrent 4,1 % du territoire régional en 2006. Les surfaces

non artificialisées représentent donc 95,9 % du territoire régional en 2006. Le Poitou-Charentes se situe au 9<sup>e</sup> rang pour la part de surface non artificialisée tout en restant proche des régions les moins artificialisées.

Encore relativement faible en niveau, en Poitou-Charentes, l'artificialisation des sols est cependant plus rapide qu'au niveau national. Avec un taux d'évolution qui atteint 3,2 % entre 2000 et 2006, contre 3 % à l'échelle nationale, la région Poitou-Charentes se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines qui s'artificialisent le plus vite. Cette progression est toutefois moins rapide qu'en Pays de la Loire, Bretagne ou Limousin. Cette artificialisation se fait notamment sous l'effet de la pression démographique : le Poitou-Charentes est en effet une région attractive et sa population est en nette progression (10 000 à 12 000 habitants supplémentaires chaque année). De plus, le caractère rural de la région et l'absence de grandes métropoles favorisent l'habitat individuel. Ainsi, la région Poitou-Charentes est la première région française pour son taux de maisons individuelles.

Au total, en Poitou-Charentes, les surfaces artificialisées ont progressé en 6 ans de près de 3 300 hectares dont 2 000 pour l'urbanisation. En proportion, ce sont les infrastructures, les carrières et les zones industrielles et commerciales qui ont augmenté le plus rapidement.

Le plus fort taux d'évolution de l'artificialisation se situe en Charente-Maritime avec 5,4 % (10<sup>e</sup> département français). Ce taux élevé s'explique par la progression de la population sur le littoral, par la création des équipements, activités et infrastructures nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants, mais aussi par la forte progression du nombre de résidences secondaires sur ce département. Les trois autres départements ont des taux d'évolution d'artificialisation compris entre 2,5 % et 2,1 %. Enfin, le phénomène d'étalement urbain est observé sur l'ensemble du territoire mais surtout dans le périurbain autour des grands pôles urbains de la région.

ÉCOLOGIE

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Écologie	Artificialisation du sol	Part de surface non artificialisée	2006	95,9 % +1 point métropole (94,9 %)	Limousin : 97,6 % Île-de-France : 79,0 %	9	91

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.  
 - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).  
 Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

**L'agriculture et les transports, principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre**

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) mesuré par les émissions anthropiques des gaz à effet de serre est l'un des indicateurs phares de développement durable aux niveaux national et européen. Il permet de suivre la responsabilité de la France dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les progrès accomplis pour limiter ces dernières dans le cadre de ses engagements nationaux et internationaux : stabilisation de ses émissions par rapport à 1990 en 2008-2012 (protocole de Kyoto), réduction de 20 % des émissions à l'horizon 2020 (contribution aux objectifs de l'EU27), division par 4 de ses émissions d'ici 2050 (loi d'orientation sur l'énergie, loi Grenelle 1).

Les objectifs de stabilisation puis de réduction des émissions concernent l'ensemble du territoire et ne sont pas déclinés par région. Néanmoins, l'analyse de la contribution des différentes régions est pertinente pour cerner les progrès propres à chacun des territoires, compte tenu des leviers d'actions disponibles et des mesures pour encourager les initiatives locales de lutte contre l'effet de serre : plans climats territoriaux, projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, objectifs de «neutralité carbone» dans les contrats de projets CPER 2007-2013 et dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), par exemple.

En 2008, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre du territoire picto-charentais s'élevaient à 19 507

kteqCO<sub>2</sub> (milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), soit 3,3 % des émissions nationales de GES. Rapportées au nombre d'habitants, la région Poitou-Charentes émet plus de gaz à effet de serre que la moyenne nationale (9,8 teqCO<sub>2</sub>/hab pour Poitou-Charentes contre 8,5 teqCO<sub>2</sub>/hab. en moyenne française). Ce constat trouve principalement son origine dans les secteurs transport et agriculture. D'une part, les activités agricoles sont sur-représentées en Poitou-Charentes, d'autre part, la croissance du transit national et international de marchandises sur les principaux axes routiers accentue les émissions liées au transport. En Poitou-Charentes, l'agriculture est responsable de 28 % des émissions, l'industrie et le transport de personnes de 19 % chacun, et les transports de marchandises de 15 %.

**Une baisse des émissions dans les secteurs agricoles et industriels mais une hausse dans le résidentiel tertiaire et transport**

Au cours de la période 1990-2008, la baisse des émissions dans les secteurs agricole et industriel provient davantage de l'évolution de l'activité économique régionale (désindustrialisation, baisse du cheptel bovins) que de l'application de mesures directes de réduction des sources d'émissions (baisse des intrants azotés ou substitution énergétique dans l'industrie). La hausse des émissions dans les secteurs résidentiel-tertiaire et transport de personnes est essentiellement liée aux facteurs sociétaux (réduction du nombre d'occupants par ménage, augmentation des distances parcourues, confort des particuliers). La distance médiane des

déplacements domicile-travail pour les habitants qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence est la même qu'au niveau national (hors Île-de-France), mais la proportion des déplacements en voiture est nettement supérieure. En effet, le taux de déplacement domicile-travail en transports en commun est le deuxième plus faible de France.

Les progrès techniques réalisés sur cette même période (performance énergétique des bâtiments et des véhicules) ont entraîné une baisse du niveau d'émissions unitaires de CO<sub>2</sub>. Cependant, et de façon générale, l'augmentation du niveau de la production et de la consommation a compensé les effets de cette baisse. En conséquence, et à l'instar des résultats nationaux, la région Poitou-Charentes n'est pas encore sur la tendance qui devrait mener le territoire au Facteur 4 ni vers son objectif intermédiaire de -20 % à 2020. Il s'agit donc, comme au niveau national, de redoubler d'efforts sur la baisse des consommations énergétiques, principalement dans les secteurs du résidentiel-tertiaire et des transports mais aussi, sur la maîtrise de la demande de biens de consommation, qu'ils soient alimentaires ou matériels. Les données 2008 ne sont pas disponibles pour toutes les régions. Pour classer les régions entre-elles, il faut donc utiliser des données de l'an 2000 issues d'une approche méthodologique légèrement différente. En 2000, les émissions totales en équivalent CO<sub>2</sub> étaient de 13,2 tonnes par habitant en Poitou-Charentes, contre 11 tonnes en France métropolitaine. Le Poitou-Charentes se classait 15<sup>e</sup> des régions françaises.

ÉCOLOGIE

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Écologie	Émissions agrégées des six gaz à effet de serre	Emissions en teqCO <sub>2</sub> par habitant	2000	13,3 teqco <sub>2</sub> /hab Métropolé 11 teqco <sub>2</sub> /hab	Île-de-France : 5,4 teqCO <sub>2</sub> /hab Haute-Normandie : 20,4 teqCO <sub>2</sub> /hab	15	47

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

*Évolution favorable pour l'abondance des oiseaux communs, sauf pour les espèces spécifiques des milieux agricoles*

La préservation des milieux et de la biodiversité fait partie des grands défis environnementaux de la société. Les milieux naturels, et la biodiversité qu'ils hébergent, rendent à l'humanité des services qu'il est difficile de quantifier tant ceux-ci sont complexes et variés : épuration et régulation du cycle de l'eau, source de découvertes scientifiques dans le domaine de la santé, stockage du carbone atmosphérique, pollinisation des cultures, fertilité des sols, régulation des ravageurs, loisirs... Ainsi, tous les êtres humains sont plus ou moins directement bénéficiaires des milieux naturels, dont le maintien de la qualité permet de préserver les nombreux services rendus.

Les oiseaux apparaissent comme de bons indicateurs de l'état de la biodiversité en raison de leur position élevée dans les réseaux trophiques et de leur grande variété d'exigences écologiques (habitats divers pour les différentes espèces, leurs stades de vie, leurs migrations...). Le suivi des espèces communes est autant nécessaire à la compréhension des évolutions en cours de la nature que celui des espèces rares ou emblématiques. Sur la période 2001-2009, la région Poitou-Charentes obtient une évolution globalement favorable. L'indicateur global d'abondance des populations d'oiseaux communs progresse de 9 %, soit la sixième plus forte progression des régions françaises. Cette évolution favorable résulte d'une forte progression des espèces généralistes (+28 %), mais aussi d'évolutions positives pour les

espèces des milieux bâtis (+10 %) et pour les espèces des milieux forestiers (+9 %). Les évolutions favorables observées, en Poitou-Charentes, pour les espèces des milieux bâtis et des milieux forestiers sont notables puisque sur la même période, la majorité des régions enregistre une évolution négative sur ces espèces. En revanche, l'indice d'abondance des espèces spécifiques aux milieux agricoles diminue de 14 % (6<sup>e</sup> résultat le plus défavorable des régions). Or le Poitou-Charentes héberge plusieurs espèces emblématiques : l'outarde canepetière, l'œdicnème criard, le busard cendré et le busard Saint-Martin. La dégradation ou la perte des habitats reste la principale menace.

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur retenu	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Écologie	Abondance des populations d'oiseaux communs	Evolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs	Entre 2001 et 2009	+8,6 % Métropole (indisponible)	Nord - Pas-de-Calais : +16,5 % Provence-Alpes-Côte d'Azur : -20,0 %	6	78

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

ÉCOLOGIE

**Une qualité des eaux nettement inférieure à la moyenne nationale**

L'eau est une source ou un milieu de vie pour l'homme, les espèces animales et végétales, et un fluide essentiel aux activités économiques. L'eau est prélevée pour de multiples usages : eau potable, irrigation, production d'énergie, activités industrielles... Les milieux aquatiques sont aussi le réceptacle des rejets liquides des villes, industries et activités agricoles. L'enjeu est de gérer de façon équilibrée les activités humaines et la préservation de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité.

La directive cadre européenne sur l'eau impose un objectif de bon état qualitatif des eaux dès 2015. Ce bon état est indissociable d'un bon état du point de vue quantitatif. Vitale pour tous ses usagers, la disponibilité de la ressource en eau nécessite des efforts collectifs importants. L'irrigation, qui participe à l'importance économique de l'agriculture régionale, et la consommation croissante d'eau pour l'alimentation humaine constituent l'essentiel des prélèvements. Parallèlement, les ressources régionales en eau sont, de par la

géologie (eaux superficielles ou nappes de faible profondeur), très sensibles aux variations saisonnières. De plus, le contexte du changement climatique tendrait à diminuer la disponibilité de la ressource en eau. Adapter les prélèvements à la disponibilité en eau plutôt qu'à la demande, souvent croissante, est déterminant et passe par la détermination de volumes prélevables. La réduction, nécessairement progressive, des prélèvements s'accompagne de changements de pratiques d'usage de l'eau (récupération des eaux pluviales, réduction des cultures irriguées...), soutenus par des politiques incitatives et des efforts d'information et de sensibilisation.

La qualité des eaux de Poitou-Charentes est généralement dégradée. En 2009, 14 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 38 % en bon état chimique, tandis que 35 % des eaux souterraines sont en bon état chimique et 61 % en bon état quantitatif. Ces résultats sont tous inférieurs aux moyennes nationales. Aucune masse d'eau de surface n'est en très bon état écologique à cause d'altérations hydro-morphologiques (barrages, rectification du tracé, artificialisation

des berges) et d'excès d'apport d'éléments nutritifs (phosphore en particulier). Le mauvais état chimique s'explique principalement par les teneurs en nitrates et pesticides, dont l'origine est multiple (en premier lieu l'agriculture, mais aussi les collectivités, et les particuliers). Le mauvais état quantitatif des eaux souterraines fait souvent référence à une alimentation insuffisante des eaux de surface en période d'étiage.

Outre les impacts sur la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'eau a aussi des impacts sur l'eau potable distribuée. Les dispositifs de protection des captages pour l'eau potable préviennent spécifiquement ce type de dégradation. Les réponses développées pour réduire les sources de pollution des eaux contribueront à atteindre les objectifs de bon état global des eaux. En particulier, les actions mises en oeuvre pour réduire le recours aux pesticides (Plan national Ecophyto 2018 et démarche nationale Terre Saine pour les communes), améliorer la gestion de l'azote (Programmes d'Action des Zones Vulnérables), et réduire les autres sources de pollution sont des actions prioritaires compte tenu de la situation régionale.

**Indicateur retenu**

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Écologie	Bon état des masses d'eau	Proportion des masses d'eau de surface en bon état écologique	2009	14 % Métropole 45 %	NC	NC	NC

**Note de lecture :**

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.
- **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable). Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

## GOVERNANCE

*Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société (entreprises, salariés, associations, particuliers). Le développement durable ne peut pas être le résultat de la simple addition des trois dimensions économie, écologie, développement humain et cohésion sociale. Il s'agit d'optimiser les relations entre l'écologie et l'économie afin de tendre, dans une démarche continue de progrès, vers plus de développement humain et de cohésion sociale, un plus qualitatif. Le développement humain et la cohésion sociale, l'économie et l'écologie sont en interrelation. La gouvernance se doit de relever ce défi majeur.*

*Les quatre indicateurs retenus pour le thème de la gouvernance positionnent la région Poitou-Charentes d'une manière assez contrastée. Les meilleurs résultats sont observés pour la participation électorale et pour la proportion de femmes parmi les maires.*

Les différentes organisations sociales et les institutions que nous créons, leurs modalités de fonctionnement, les processus de prise de décisions, constituent la gouvernance. Chez la plupart de ceux qui emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout une façon différente de prendre des décisions, avec une multiplication des lieux de décision et des acteurs associés. Dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance respecte et applique les cinq principes suivants : la participation des acteurs, le pilotage, la transversalité de l'approche, l'évaluation et l'amélioration continue et en amont, comme tout au long du processus, la transparence dans l'évolution du dossier.

Sur le plan international, la convention d'Aarhus, signée le 25 juin 1998, poursuit trois objectifs :

- développer l'accès du public à l'information, notamment environnementale, détenue par les autorités publiques, en particulier par une diffusion accessible des informations fondamentales,
- favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement,
- étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Parmi les 25 indicateurs retenus en Poitou-Charentes, quatre ont été choisis pour éclairer sur le thème de la gouvernance :

- la couverture de la population par une démarche Agenda 21,
- la couverture de la population par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- le taux de participation aux élections municipales et régionales,
- la participation des femmes aux instances de gouvernance.

Les quatre indicateurs retenus reflètent partiellement la qualité de la gouvernance sur un territoire. D'autres indicateurs auraient pu être retenus. Il faut toutefois noter que certains indicateurs ne le sont pas en raison du manque de données fiables. C'est le cas par exemple du nombre de femmes chefs d'entreprises, du nombre de bénévoles dans les associations, ou du nombre d'observations effectuées lors des enquêtes publiques.

*Près de 43 % de la population habitent dans un territoire engagé dans une démarche d'Agenda 21 de proximité et 80 % dans un territoire couvert par un SCoT*

La bonne gouvernance est fondée sur le partenariat et la participation de tous les acteurs (État, collectivités territoriales, société civile) aux réflexions, qui conduisent à la prise de

décision. À ce titre l'engagement d'une démarche Agenda 21 local traduit la volonté d'une ou plusieurs collectivités d'engager leur territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes du développement durable. Avec 40 % de la population couverte par une démarche Agenda 21 local en 2012 (43 % en 2013), le Poitou-Charentes se situe légèrement sous la moyenne nationale. Fin 2012, cinq démarches de proximité sur vingt-quatre (26 en tenant compte des deux démarches départementales) étaient reconnues en Poitou-Charentes par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Si les démarches Agenda 21 local sont basées sur le volontariat des collectivités, la loi portant Engagement national pour l'environnement de 2010, appelle à la généralisation des démarches intercommunales. Elle vise à la couverture complète du territoire par des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Les SCoT sont des documents de planification stratégique à l'échelle intercommunale. Depuis la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ayant donné naissance aux SCoT, le contexte législatif a évolué et les textes se sont enrichis (notamment avec les lois « Grenelle »). Ainsi, au fil du temps, les SCoT se sont vu conférer de nouveaux moyens d'action pour mieux prendre en compte le développement durable. Les textes incitent à une généralisation des SCoT sur tout le territoire national d'ici 2017.

Fin 2012, 80 % de la population picot-charentaise habite dans un territoire engagé dans une démarche de SCoT, c'est 8 points de plus que la moyenne nationale, et une place médiane parmi les régions françaises. Toutefois, une majorité des démarches SCoT en cours ne sont pas encore approuvées. Seuls six sur dix-huit l'étaient en Poitou-Charentes fin 2012 : ceux de la communauté d'agglomération de La Rochelle, du Pays d'Aunis, du Pays Rochefortais, du Pays Marennes-Oléron, de l'Île de Ré et de la communauté d'agglomération Royan Atlantique (SCoT en révision). Celui de la communauté d'agglomération de Niort a été approuvé en janvier 2013.

GOVERNANCE

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur retenu	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Gouvernance	Couverture de la population par une démarche d'Agenda 21	Part de la population habitant dans un territoire développant une démarche d'Agenda 21 local de proximité	2011	40 % (-4 points métropole 44 %)	Aquitaine : 65 % Picardie : 20 %	12	44
	Couverture de la population habitant dans un territoire couvert par un SCoT	Part de la population habitant dans un territoire développant une démarche de SCoT	2012	80 % (+8 points métropole 72 %)	Alsace : 99 % Île-de-France : 23 %	11	75

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.  
 - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).  
 Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

**Bonne participation des picto-charentais aux élections**

La participation aux élections est un indicateur de l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention illustre une forme de désintérêt ou a minima de

désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique. Au premier tour des dernières élections municipales (2008), le taux de participation a été supérieur à 70 %, ce qui place la région au 7<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. Plus généralement, les Picto-Charentais ont, le plus souvent, un taux de participation aux élections

supérieur à la moyenne nationale. Cela a été notamment le cas aux dernières élections présidentielles et législatives. De plus, la proportion d'inscrits sur les listes électorales dans la population en âge de voter est de plus de 92 %, soit la 6<sup>e</sup> position dans le classement des régions françaises.

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Gouvernance	Taux de participation aux élections municipales et régionales	Taux de participation aux élections municipales de 2008	2008	70,2 % (+3,6 points métropole 66,6 %)	Auvergne : 76,7 % Île-de-France : 57,3 %	7	66

Note de lecture :

- **Rang** : rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.  
 - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).  
 Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

**Place des femmes dans les instances : des exceptions qui confirment la règle**

Actuellement, avec une femme Préfète de région et une femme Présidente

du Conseil régional, les femmes sont représentées aux plus hautes fonctions. Mais les résultats sont en fait assez contrastés : au 5<sup>e</sup> rang des régions pour la proportion de femmes parmi les maires, mais seulement au 21<sup>e</sup> rang des régions pour la part des femmes au sein des CESER (avant le renouvellement

2013). De même, les femmes sont peu nombreuses comme présidentes d'une communauté de communes ou d'agglomération.

Grégory DURIER, INSEE Poitou-Charentes  
 Gérard MOREAU, INSEE Poitou-Charentes  
 Sonia DARDE, DREAL Poitou-Charentes  
 Yves DUMONT, DREAL Poitou-Charentes

Indicateur retenu

Pilier	Titre de la fiche	Indicateur	Année des données	Valeur de l'indicateur et écart métropolitain	Régions extrêmes	Rang du Poitou-Charentes	Score régional
Gouvernance	Participation des femmes aux instances de gouvernance	Part des femmes maires en 2008	2008	15,3 % (+1,5 point métropole 13,8 %)	Bourgogne : 17,5 % Alsace : 7,9 %	5	77

Note de lecture :

- **Rang** : Rang régional comparé aux autres régions métropolitaines (hormis Corse), plus le rang est faible, mieux la région est positionnée.  
 - **Score régional** : le score régional (sur 100) correspond à la position du Poitou-Charentes par rapport aux régions extrêmes (100 correspondant à la région dans la situation la plus favorable, 0 à la région dans la situation la moins favorable).  
 Plus le score est important, mieux la région est positionnée.

\*Le rang est donné à titre indicatif et sa pertinence peut être remise en cause selon l'indicateur.

## Définitions

### Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

### Taux de dépendance économique des personnes âgées

Le taux de dépendance économique des personnes âgées est le rapport entre la population des personnes âgées (65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Il est défavorable (ou «fort») lorsqu'il est supérieur à 100, c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de seniors que de personnes en âge de travailler.

### Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

### Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian partage la population en deux sous-populations de taille égale. Ainsi, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian (l'autre moitié a un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian).

### Rapport interdécile D9/D1

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport interdécile D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (les 10 % les plus aisés dans le cas du rapport interdécile D9/D1 du niveau de vie) et le bas (les 10 % les plus pauvres) de la distribution. C'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

### Taux de sous-emploi

Le taux de sous-emploi représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité.

### Taux de pauvreté à 60 %

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

### Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

### Taux de dépendance

Il s'agit du rapport entre les effectifs des établissements contrôlés par un groupe ou une entreprise extérieur au territoire et les effectifs des établissements du territoire.

### Temps d'accès médian des déplacements domicile-travail

Le temps d'accès médian partage la population en deux sous-populations de taille égale. Ainsi, la moitié de la population met un temps supérieur au temps d'accès médian pour se rendre sur son lieu de travail.

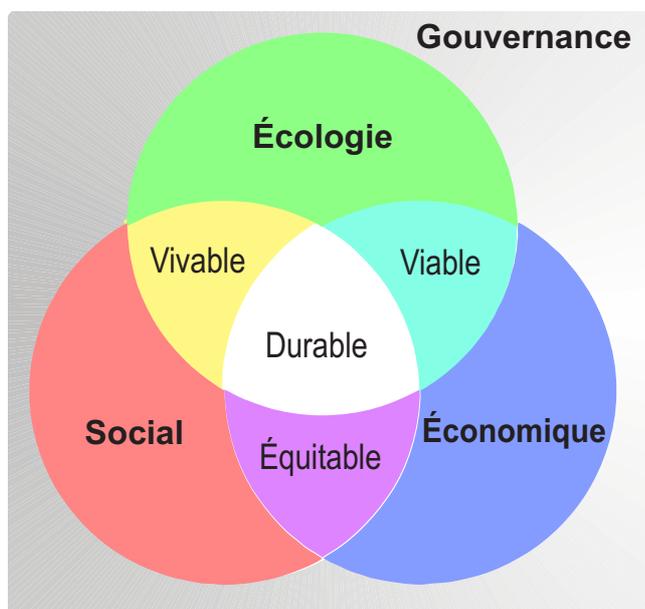
**Une démarche régionale concertée, menée par étape**

En 2011, dans le cadre d'un engagement partenarial, le Conseil économique, social et environnemental, le Conseil Régional, l'État et l'Insee ont décidé de se doter d'un système d'indicateurs pour apprécier le développement durable en Poitou-Charentes. Dès le lancement de cette initiative, la volonté d'animer une concertation entre les statisticiens publics, les experts thématiques, les représentants de la société civile et, plus largement des habitants du territoire, sur des indicateurs du développement durable a été affichée.

Cette démarche s'est déroulée en deux étapes.

Tout d'abord, un groupe de travail de concertation s'est constitué, animé et coordonné par le Conseil économique, social et environnemental régional associant les services de l'État (DREAL), l'INSEE, le Conseil régional ainsi que les observatoires régionaux : Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC), l'Observatoire régional de l'environnement (ORE), des universitaires et des Conseils de développement volontaires. Ce groupe, réunissant utilisateurs et producteurs d'informations, a examiné et testé un certain nombre d'indicateurs issus des bases de données existantes au niveau national pour en retenir un nombre limité pour la région. Ainsi, ce sont 25 indicateurs qui ont été sélectionnés pour présenter la situation de Poitou-Charentes au prisme du développement durable et de son évolution.

Puis, la concertation a été élargie à d'autres acteurs (régionaux ou locaux) issus de milieux associatifs, de l'entreprise, de syndicats, des conseils de développement, des services de l'État et des collectivités, des élus, afin de confronter le travail du groupe régional à d'autres points de vue sur les enjeux de développement durable en Poitou-Charentes et sur les indicateurs sélectionnés. Il leur a également été demandé de formuler des propositions d'indicateurs plus spécifiques à la région Poitou-Charentes. Entre juin 2012 et mars 2013, 12 rencontres d'acteurs et entretiens (200 personnes consultées) se sont déroulées. La synthèse de ces travaux de concertation a été publiée en mars 2013. Depuis, le tableau de bord des indicateurs a été publié et est disponible en ligne.



**Pour en savoir plus**

- Ce décimal est la synthèse du dossier d'étude disponible sur [insee.fr](http://insee.fr), dans la rubrique téléchargement. En particulier, il contient des références bibliographiques et méthodologiques détaillées.
- Synthèse des rencontres d'acteurs 2012-2013, des enjeux de développement durable en Poitou-Charentes.

**Bibliographie**

- Rapport Stiglitz - Sen - Fitoussi
- Rapport Brundtland
- Le développement durable en Midi-Pyrénées : tableau de bord rénové des indicateurs régionaux - édition 2013
- Indicateurs de développement durable territoriaux
- Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 - Édition 2013

**Pour tout renseignement statistique**

[www.insee.fr/poitou-charentes](http://www.insee.fr/poitou-charentes)  
[insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)  
**0 972 724 000** (tarification appel local)  
 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



**Insee Poitou-Charentes**  
 5 rue Sainte-Catherine - BP 557  
 86020 Poitiers Cedex  
 Tél : 05 49 30 01 01  
 Fax : 05 49 30 01 03  
[sed-poitou-charentes@insee.fr](mailto:sed-poitou-charentes@insee.fr)

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU  
 Coordination rédactionnelle : Didier BLAIZEAU, Gérard MOREAU,  
 Laurent DIAZ et Boris SIMON  
 ISSN 0221-1068